

POSTE A POURVOIR AMBASSADEUR DE L'EAU H/F

A. CONTEXTE

Le Syndicat Mixte de l'Argens, labellisé Etablissement Public Territorial de Bassin, a été créé en 2014 afin d'organiser une gouvernance inter-territoriale solidaire à l'échelle du bassin versant de l'Argens, soit 2 700 km². Il est constitué de 8 EPCI membres regroupant 74 communes. Au titre de la compétence GEMAPI, le syndicat a deux principaux objets : la protection contre les inondations, et la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

Sur le sous-bassin versant Caramy-Issole, un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) a été adopté par le Comité de rivière le 03 mars 2020. Porté par le Syndicat Mixte de l'Argens, ce plan préconise la réalisation de 29 actions sur la période 2020-2025, avec pour objectifs d'améliorer le partage de la ressource en eau, d'anticiper les situations de crise, et de réduire les consommations en eau.

La participation citoyenne est un moteur important pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets ambitieux pour l'eau et les milieux aquatiques, tels que les PGRE. Dans ce cadre, le Syndicat Mixte de l'Argens s'est associé à la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, à la Maison Régionale de l'Eau et au Rotary Club International pour le lancement d'un projet intitulé « Economisons l'eau en Provence Verte ».

Ce projet vise à inciter les usagers à être plus résilients aux évolutions climatiques, dans le cadre d'une démarche de conduite de changement et de réduction des consommations. Une première phase d'écoute sera proposée afin d'identifier les principaux usagers et de connaître leur perception de l'état et de la fragilité de la ressource en eau. Après avoir ciblé les besoins sur le bassin versant Caramy-Issole, une phase expérimentale sera lancée auprès de 7 collectivités, basée sur un diagnostic des consommations et la réalisation d'un plan d'économie d'eau. La mise en oeuvre de ce plan sera accompagnée par différentes sessions de formation et démarches participatives. Par cette approche citoyenne participative et expérimentale, le Syndicat Mixte de l'Argens souhaite agir sur l'enjeu majeur de préservation de la ressource en eau.

B. MISSIONS

L'ambassadeur de l'eau intervient dans le cadre de la phase expérimentale du projet « Economisons l'eau en Provence Verte ». Pour rappel, l'objectif de cette phase est d'assurer l'accompagnement, la formation et la sensibilisation des usagers de l'eau au sein de sept communes préalablement sélectionnées.

Véritable animateur de réseau dans la conduite de la démarche de progrès locale, la mission de l'ambassadeur consiste à apporter toutes ses connaissances techniques et fonctionnelles au réseau de « Référents Eau » pour réaliser un audit des consommations en eau et définir un plan d'économie d'eau de la commune.

Sous l'autorité de la Chargée de projet PGRE, l'ambassadeur de l'eau exerce les missions suivantes :

- La constitution et l'animation d'un réseau de « Référents Eau » par commune, composé d'élus locaux, d'agents techniques et de gestionnaires de canaux.
- La réalisation d'audits des consommations en eau par l'ensemble des usages (Alimentation en eau potable, canaux d'irrigation, usages de loisirs...) et la définition d'un plan d'économie d'eau local.
 - Identification des principaux postes de consommations en eau de la commune et priorisation des potentielles sources d'économies en eau,
 - Recherche des causes de surconsommation en eau par usage et définition des enjeux de gestion de la ressource à l'échelle de la commune,
 - Quantification des objectifs de réduction de la consommation en eau,
 - Définition d'un programme d'actions par commune et des moyens à mobiliser,
 - Accompagnement technique et administratif pour la mise en œuvre des actions (montage de dossiers, conseils techniques...)
 - Pilotage, suivi des programmes d'action par la mise en place d'un tableau de bord.

Compte tenu des enjeux identifiés dans le PGRE Caramy-Issole, l'ambassadeur de l'eau devra porter une attention particulière aux économies d'eau liées à l'usage des canaux. Le territoire compte 40 canaux d'irrigation, dont 17 sont gérés par des Associations Syndicales Autorisées. Les canaux sont généralement dans un état qui permet leur utilisation, mais cause des pertes d'eau importantes. Les prélèvements bruts ont de forts impacts localement, et les prélèvements nets peuvent également rendre l'assec plus précoce.

L'ambassadeur sera également amené à participer au lancement de la campagne de sensibilisation des scolaires.

C. PROFIL

Formation et expérience :

Formation de niveau III (BTS, DUT) dans le domaine de l'eau et de l'environnement.
Une formation en hydraulique agricole serait un plus.

Connaissances requises :

- Connaissances en gestion de la ressource en eau,
- Connaissances du contexte règlementaire, des acteurs de l'eau, et des partenaires techniques et financiers,
- Expériences liées à la gestion des canaux d'irrigation,

Compétences requises :

- Capacité de montage de projets en partenariat,
- Capacité technique de conseil pour la gestion de canaux d'irrigation,
- Maîtrise des techniques d'animation et de concertation,
- Capacité d'écoute et de pédagogie,
- Capacité rédactionnelle,
- Maîtrise Excel, Word, QGis.

D. CONDITIONS D'EXERCICE DES MISSIONS

CDD 18 mois – Catégorie B – Technicien territorial.

Lieu de travail : le poste est basé à Brignoles (antenne du SMA).

Poste à pourvoir immédiatement.

Permis B obligatoire.

E. CANDIDATURE

Adresser votre candidature (lettre de motivation et CV au plus tard le 01/06/2022

Par mail à contact@syndicatargens.fr

Ou par courrier à l'adresse suivante :

A l'attention de M. le Président du SMA

2, avenue Lazare Carnot

83 300 DRAGUIGNAN